

15 parvis René-Descartes  
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07  
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00  
[www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr)

## Tarifs de location de salles 2018

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le décret consolidé n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu la décision n°17-126 en date du 19 juin 2017 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 juillet 2017, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les tarifs de location des salles de l'ENS de Lyon applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018 tels que repris dans le tableau ci-dessous :

Site	Salle	Plein tarif HT	Tarif RCE HT
Descartes	Amphithéâtre 187 places équipées	738€	307€
	Salles Gradinées 60 places équipées	492€	270€
	Salles de 40 à 50 places équipées	409€	224€
	Salles de 30 à 32 places équipées	163€	85€
	Salles < à 20 places non équipées	99€	67€
	Mezzanine 100 m2	144€	97€
	Forum 302 m2	318€	211€
Buisson	Salles de réunion 120 places équipées	574€	383€
	Salles de réunion 40 places équipées	409€	224€
	Salles de réunion 20 et 30 places	163€	85€
	Salles de réunion (1 <sup>er</sup> Et) 15 places équipées	192€	128€
	Salles de Formation 15 places + matériel informatique	144€	97€
	Salon 60m2 (40 personnes assises)	144€	97€

Site	Salle	Plein tarif HT	Tarif RCE HT
<b>Monod</b>	Amphithéâtre Mérieux Auditorium et Atrium 511 places	3418€	1599€
	Salle de réunion 70 places équipées (1 place de l'école)	574€	383€
	Salle des thèses 100 places		
	Amphi d'enseignement 50 à 100 places	492€	270€
	Salle des Conseils 36 places équipées		
	Salles de réunion (115 / 116 / commissions) 16 à 25 places non équipées	245€	153€
	Atrium 750 m2	793€	493€

Les tarifs sont exprimés à la journée avec une augmentation de 25 % pour les locations de salles en week-end et/ou en jours fériés afin de prendre en compte les frais de gardiennage et de ménage supplémentaires sur les 3 sites.

*Détail des votes : 26 votes favorables sur un total de 26 votants.*

## Article 2.

Le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait à Lyon, le 10 juillet 2017,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

